

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CREHEN**

SEANCE DU 29 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : Mme COTIN, Maire
Mmes LAIGO, LONCLE et JOUFFE, MM. BOURGET et MACÉ, Adjoint
Mmes BURLOT, DETOT et LABROSSE, Conseillères Municipales
MM. BIARD, BOITTIN, BOUVIER, CADE, DOS et RICHEUX, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Mmes EVEN (procuration à Gilbert BIARD) et MENIER (procuration à Claudine LONCLE)
MM. LETONTURIER et LOUVET

Madame DETOT Chantal a été élue Secrétaire.

--- ==0== ---

1. PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Madame le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 25 mars 2021 a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion.

Elle invite les conseillers municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2. ACCESSIBILITÉ MAIRIE

APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Madame Claudine LONCLE, Adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux, rappelle au Conseil Municipal le projet lancé en 2019 de création d'un élévateur extérieur de type 1 afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la mairie, au logement ou à la salle informatique.

Elle ajoute que le permis a été accordé le 29 novembre 2019 et présente l'estimation prévisionnelle faite par l'architecte.

Après avoir entendu l'exposé de Madame LONCLE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) valide le projet de mise en accessibilité de la mairie, du logement et de la salle informatique Rue du Stade,

- 2) autorise le Maire à solliciter des subventions de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local,
- 3) valide le plan de financement ci-dessous :

Dépenses :

✓ Travaux (terrassment, maçonnerie, serrurerie et élévateur) ----	= 50 000 € HT
✓ Frais d'études et d'architecte-----	= 12 000 € HT
✓ Divers imprévus-----	= 3 000 € HT
Total dépenses	65 000 € HT

Recettes :

✓ Subvention DSIL (50 %)------	= 32 500 €
✓ Commune (autofinancement 50 %)-----	= 32 500 €
Total recettes	= 65 000 €

- 4) donne pouvoir au Maire de lancer l'appel d'offres des entreprises et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

3. VIABILISATION TÉLÉPHONIQUE PARCELLE ZC 121 LE FROST **CONVENTION AVEC LE SDE**

Monsieur André BOURGET, Adjoint au Maire chargé de la voirie, explique au Conseil Municipal la nécessité de viabiliser en réseau téléphonique la parcelle ZC 121 sur laquelle deux permis de construire ont été accordés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier au Syndicat Départemental d'Energie la fourniture et la pose du **génie civil** du réseau de communication électronique parcelle ZC 121 au lieu-dit Le Frost d'un montant de 1 900 € TTC (1 583,33 € HT).

« Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 80 % du montant HT des travaux, soit 1 266,67 €, conformément au règlement financier du SDE 22.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

4. TRAVAUX SOUS-SOL DE LA SALLE POLYVALENTE **CHOIX DU FOURNISSEUR DE MATÉRIAUX**

Madame Claudine LONCLE, Adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux, rappelle au Conseil Municipal sa volonté de créer des box de rangement au sous-sol de la salle polyvalente pour les associations.

Elle présente différents devis pour les bloc-portes, plaques de plâtre, rails, placostil, enduits, vis et bandes à joint.

N° 2021.04

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la société Point P Matériaux de Plancoët pour la somme de 2 150,04 € HT (2 580,05 € TTC).

5. RÉFECTION DU SOL DE LA SALLE DE SPORTS

Madame Claudine LONCLE, Adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux, rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 25 février dernier de mandater la société STTS de Plérin pour réparer le sol de la salle de sports qui a été mal fait par la première société.

Elle explique que les travaux s'avèrent nettement plus compliqués que prévu. Le ponçage très difficile a nécessité deux semaines de travail supplémentaires et la société présente un avenant de 3 000 € HT.

Madame le Maire ajoute que, dans le cadre des pouvoirs que le Conseil Municipal lui a délégué, l'une des dispositions l'autorise à signer des marchés ou des avenants dans la limite de 3 000 € HT. Afin de ne pas retarder l'avancée des travaux, elle a signé l'avenant de l'entreprise et précise que cette somme sera réclamée à l'assureur de la société ARC qui est à l'origine des malfaçons.

Monsieur Jean-Luc CADE s'étonne que la société ait sous-estimé le temps de travail pour poncer le sol.

Monsieur Philippe DOS approuve cette remarque et se demande pourquoi la société n'a pas fait d'essai préalable.

Madame Claudine LONCLE précise que des sondages ont été faits mais ils n'ont pas permis de se rendre compte de toutes les difficultés.

A la majorité (15 pour et 2 abstentions : Jean-Luc CADE et Alain RICHEUX), le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 de la société STTS de Plérin pour la somme de 3 000 € HT et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

6. ACQUISITION D'UNE MOQUETTE DE PROTECTION POUR LA SALLE DE SPORTS

Monsieur Alain MACÉ, Adjoint au Maire chargé de la vie associative, explique au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir des rouleaux de moquette afin de protéger le sol de la salle de sports lors des événements comme le marché de Noël ou les futures élections dont les bureaux seront installés dans la salle de sports.

Il présente différents devis.

A la majorité (15 pour et 2 abstentions : Céline LABROSSE et Béatrice BURLLOT), le Conseil Municipal retient l'offre de la société Saint-Maclou de Saint-Malo pour la somme de 2 660 € HT (3 192 € TTC) et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**7.PROBLÈMES D'ODEURS DÉGAGÉES PAR LA FRITERIE
MODIFICATION DU RÉSEAU DE REJET D'AIR**

Madame Claudine LONCLE, Adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux, présente au Conseil Municipal la plainte portée par les riverains de la friterie snack « le Ch'ti Commerce » qui sont dérangés par les odeurs de friture renvoyées à l'arrière du bâtiment communal par la ventilation.

Elle explique qu'après avoir constaté les nuisances olfactives sur la terrasse des intéressés, une solution a été proposée par la société Climarvor afin de modifier le réseau de rejet d'air en installant une gaine qui expulsera les odeurs de la hotte à 3 mètres de hauteur.

A la majorité (16 voix pour et 1 abstention : Michel BOITTIN), le Conseil Municipal retient l'offre de la société Climarvor de Saint-Malo pour la somme de 1 501,29 € HT (1 801,55 € TTC).

**8.LOGEMENTS COMMUNAUX CLAJ 39 BIS RUE DE LA FONTAINE
CHANGEMENT DES 3 PORTES**

Madame Claudine LONCLE, Adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux, explique au Conseil Municipal la nécessité de changer les portes d'entrées des trois logements loués au CLAJ (Comité Local du Logement des Jeunes), Rue de la Fontaine.

Elle présente différents devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de Monsieur Samuel HAMON de Créhen pour la somme de 2 566,95 € HT (3 080,34 € TTC).

**9.DINAN AGGLOMÉRATION
PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DÉCHETS
2019 (RPQS)**

Madame Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service déchets de Dinan Agglomération.

Elle explique les indicateurs techniques du territoire, l'organisation de la collecte, de la gestion des emballages et des déchets recyclables.

Le bilan présente aussi le travail de prévention afin de réduire les déchets, le bilan de la collecte, le budget et le coût du service qui représente 79 € HT / habitant.

Dès 2020, une étude prospective devait être lancée afin de poursuivre l'harmonisation du mode du financement pour la période 2020 – 2026.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

10.LOTISSEMENT DOMAINE DES VALLÉES 3 **ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN ZT 242**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 17 décembre 2020 d'acquérir la portion à urbaniser de la parcelle ZT 242, Route du Vaugourieux, pour y construire la troisième phase du lotissement du Domaine des Vallées.

Elle ajoute que la commune avait proposé aux propriétaires 10 € par m² à urbaniser. Elle donne lecture de la réponse apportée par la Congrégation Divine Providence, propriétaire du terrain, qui propose de céder les 13 600 m² à urbaniser à 10 € le m² et 8 692 m² de terres agricoles à 1 € le m², soit 144 692 €.

Monsieur Jean-Luc CADE estime que la commune n'a pas vocation à acheter de la terre agricole et pense qu'il faut proposer au fermier actuel, Patrice HAMONIAUX, de l'acheter directement.

Madame le Maire répond qu'elle donne juste lecture du mail de l'économiste de la Congrégation et propose de maintenir l'offre de la commune à 10 € les 13 600 m² de terres à urbaniser et de laisser la Congrégation s'arranger avec Monsieur HAMONIAUX pour vendre le reste.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

11.ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ TIBEUF (3 RUE DE LA FONTAINE)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté d'acquérir la propriété des consorts TIBEUF sise 3 Rue de la Fontaine.

Elle ajoute qu'une proposition a été faite au notaire pour 60 000 € net vendeurs mais que les héritiers la considèrent trop faible. Ils demandent entre 80 000 € et 90 000 €.

Un débat s'engage sur l'intérêt d'un tel investissement pour la commune.

Messieurs CADE et DOS estiment que cette bâtisse ne présente aucun intérêt pour la commune. Elle est fissurée et sa remise en état nécessitera de très gros travaux.

Madame le Maire précise que le jardin à l'arrière est constructible et que son acquisition permettrait de regrouper plusieurs parcelles communales constructibles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse d'augmenter le prix d'achat et propose de la visiter avec un architecte et le cabinet Origami afin d'avoir leur avis sur cet investissement.

12.ENTRETIEN ET RÉGÉNÉRATION DES TERRAINS DE FOOTBALL

Monsieur André BOURGET, Adjoint au Maire chargé des infrastructures sportives, explique au Conseil Municipal la nécessité d'entretenir les terrains de football et propose des devis pour un regarnissage et un décompactage du sol.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société ARVERT de Plumaudan pour la somme de 3 500 € HT (4 200 € TTC).

13.ACCOTEMENTS RUE DU VAUGOURIEUX **CHOIX D'UN PRESTATAIRE**

Monsieur André BOURGET, Adjoint au Maire chargé de la voirie, rappelle au Conseil Municipal que la commune s'était engagée auprès des habitants du lotissement Domaine des Vallées 1 à réaliser des trottoirs Rue du Vaugourieux.

Il explique que la commission a proposé d'attendre que les constructions du lotissement Domaine des Vallées 2 soient terminées avant de réaliser les trottoirs définitifs afin de ne pas les casser avec les travaux. En attendant, un cheminement sablé a été réalisé, mais le sable ne donne malheureusement pas satisfaction. Il propose donc de réaliser un enduit bicouche beige sur cet accotement afin de bien le délimiter et protéger les piétons. Il présente des devis.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- 1) retient l'offre de la société LESSARD TP de Bréhand pour la somme de 1 908 € HT (2 289,60 € TTC),
- 2) décide d'installer des chicanes provisoires pour tester l'effet de ralentissement des véhicules au croisement de la Rue du Chêne Vert et de la Rue du Vaugourieux,
- 3) donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

14.ACQUISITION D'ORDINATEURS **CHOIX D'UN PRESTATAIRE**

Monsieur Alain MACÉ, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal la nécessité d'installer des doubles écrans aux ordinateurs du service administratif et de changer les unités centrales qui ne sont plus assez rapides.

Il propose des devis pour l'acquisition de quatre écrans et deux webcams pour la visioconférence, ainsi que quatre unités centrales avec quatre packs office home 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société JVS Mairistem de Châlons en Champagne (51) pour la somme de 5 578,40 € HT (6 694,08 € TTC) et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

15.ACQUISITION DE CAMÉRAS VIDÉO-PROTECTION

Madame Claudine LONCLE, Adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux, rappelle au Maire sa volonté d'installer des caméras de vidéo-protection autour du complexe Louis Hamon, des vestiaires de football et à l'étang afin de surveiller les bâtiments communaux et les infrastructures.

Elle présente le résultat de l'appel d'offres des entreprises.

A la majorité (13 pour, 2 contre (Céline LABROSSE et Alain RICHEUX) et 2 abstentions (David BOUVIER et Béatrice BURLLOT)), le Conseil Municipal :

- 1) retient l'offre de la société ERIS VISION de Plérin pour 12 caméras et 2 dômes, pour la somme de 24 774,20 € HT (29 729,04 € TTC),
- 2) sollicite des subventions de l'Etat pour l'aide à la prévention de la délinquance,
- 3) donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

16.ACQUISITION D'UN APPAREIL PHOTOS

Monsieur Alain MACÉ, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir un bon appareil photos pour prendre des clichés des événements communaux pour le bulletin et le site internet.

Il présente des devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre du magasin Hyper U de Plancoët pour un appareil photos de type Canon Réflexe EOS 200 avec un objectif Autofocus 70-300, pour la somme de 687,37 € HT (824,85 € TTC) et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

17.RÉPARATION DU CAMION DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur André BOURGET, Adjoint au Maire chargé du matériel, explique au Conseil Municipal que le moteur du camion du service technique est tombé en panne et nécessite un échange standard. Il ajoute qu'il convient, par la même occasion, de changer l'embrayage, le turbo et un joint de cardan.

Il présente un devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) valide le devis de réparation du garage Delamaire de Créhen pour la somme de 6 087,08 € HT (7 304,50 € TTC),
- 2) donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

18.RÉPARATION DE L'ESSIEU DE LA REMORQUE

Monsieur André BOURGET, Adjoint au Maire chargé du matériel, explique au Conseil Municipal que l'essieu avant-droit de la remorque a cassé et présente un devis de réparation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société Ouest Motoculture de Plancoët pour la somme de 1 612 € HT (1 934,40 € TTC).

CHANGEMENT DES PNEUS DE LA REMORQUE

Monsieur André BOURGET explique au Conseil Municipal la nécessité de changer les 4 pneus de la remorque et présente des devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société Emeraude Pneus de Plancoët pour la somme de 1 000 € HT (1 200 € TTC).

19.ACQUISITION D'UNE CUVE DE LESTAGE ET D'UN RÉCIPROCAEUR

Monsieur André BOURGET, Adjoint au Maire chargé du matériel, explique au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir une cuve de lestage pour l'aérateur à lames ainsi qu'un réciprocaeur pour la débroussailleuse (lame qui évite les projections) et présente des devis.

N° 2021.04

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société Bernard Motoculture de Broons pour la somme de 715 € HT (858 € TTC) et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

20.SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2021

DEMANDE DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 22

Monsieur Alain MACÉ, Adjoint au Maire chargé de la vie associative, explique au Conseil Municipal que lors du vote des subventions aux associations, la chambre des métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor n'avait rien demandé. Il ajoute que cette demande vient d'arriver pour les 8 apprentis créhennais qui fréquentent l'établissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 40 € par apprenti soit 320 € au CFA des Côtes d'Armor.

21.BUDGET COMMUNAL 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit les crédits inscrits au budget primitif « Commune » de l'exercice 2021.

• Section investissement – dépenses

Op 19 Acquisition de matériels

- . Art 2158 : Autres installations, matériels et outillages + 9 100,00 €
- . Art 2183 : Matériel de bureau et informatique + 6 500,00 €

Op 36 Voirie

- . Art 2151 : Réseaux de voirie - 3 500,00 €
- . Art 2315 : travaux + 2 300,00 €

Op 68 Eclairage public et effacement des réseaux

- . Art 2041582 : Participation au SDE + 4 800,00 €

Op 70 Complexe Louis Hamon

- . Art 2135 : Installations générales + 5 200,00 €

Op 79 Logements CLAJ

- . Art 2313 : Construction - 1 900,00 €

Op 83 Aménagement Agglomération

- . Art 2135 : Installations générales - 10 000,00 €

Op 90 Bâtiments Rue de la Fontaine

- . Art 2313 : Constructions + 1 800,00 €

Op 97 Garderie

- . Art 2135 : Installations générales + 1 700,00 €

Op 109 Maison Tibeuf

- . Art 2313 : Constructions - 41 000,00 €

• Section investissement – recettes

Op 998 Financière

- . Art 10222 : FCTVA - 25 000,00 €

22.DROIT DE PLACE TERRASSES

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'à compter du 19 mai prochain, les bars et restaurants vont à nouveau pouvoir accueillir des clients en terrasse.

N° 2021.04

Elle ajoute que le bar « Le Menhir » et le snack « Cré'1 Ch'ti Commerce » demandent l'autorisation d'installer des tables et chaises sur le trottoir le long et en face du bar et devant et derrière le snack.

Elle propose d'accorder l'occupation du domaine public à l'euro symbolique afin de soutenir ces commerces jusqu'à la fin de la pandémie.

Elle ajoute que, pour information, les terrasses des restaurants du Guildo ne dépendent pas de la commune car elles sont sur le domaine public départemental.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

*Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,*

Marie-Christine COTIN.